

NEUVIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATOIRES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE: 1-5 DÉCEMBRE 2008

La Neuvième Session de la Conférence des Parties (CDP 9) à la Convention sur la Conservation des Espèces Migratoires appartenant à la Faune Sauvage (CMS – Convention on Migratory Species) s'ouvre aujourd'hui à Rome (Italie) et aura lieu jusqu'au Vendredi 5 Décembre 2008. Environ 300 représentants des gouvernements, des organisations inter- et non-gouvernementales, ainsi que tous les scientifiques se réuniront pour discuter des réponses urgentes de préservation pour répondre au déclin rapide des espèces animales migratoires autour du globe sous le thème de «2010 et au-delà: La Renaissance de la Vie Sauvage».

Pendant cette semaine, la CDP 9 va revoir la mise en œuvre sous le Plan Stratégique 2006-2011, en incluant les rapports des corps de la Convention et des Accords, les états, et partenaires, les mesures pour améliorer le statut de conservation des espèces visées aux Annexes I et II, la gestion de l'information, la création de capacité, proximité et communication, coopération avec d'autres Conventions et partenaires, questions politiques clés comme le changement de climat et la grippe aviaire, et des propositions pour des amendements aux Annexes de la CMS. La CDP 9 va discuter aussi des ressources et de la «forme future» de la Convention, en se concentrant sur le budget et la gestion et les aspects institutionnels.

La CDP 9 a été précédée de plusieurs sessions associées depuis le 27-30 Novembre: la première Session des Parties de l'Accord sur les Gorilles, la septième réunion du Comité de Pilotage du Projet des Zones Humides de la Grue de Sibérie du Programme Environnemental des Nations Unies (UNEP-UN Environment Programme) / Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF – Global Environment Facility), session, la 34^e session de la Commission Permanente de la CMS et la session sur les Mammifères des Terres Arides. La CDP 9 sera suivie par une deuxième Session pour Identifier et Élaborer une Option pour une Coopération Internationale sur les Requins Migrateurs, à partir du 6-8 Décembre.

UNE BRIÈVE HISTOIRE DE LA CMS

Les espèces migratoires sont vulnérables à une grande étendue de menaces, incluant la diminution de l'habitat dans les zones d'élevage, chasse excessive le long des routes de migration, la dégradation de leurs terres d'alimentation. Suite à l'inquiétude internationale concernant ces menaces, la CMS a été adoptée en 1979 et entra en vigueur le 1^{er} Novembre 1983.

La CMS est aussi connue sous le nom de Convention de Bonn, reconnaît que les états doivent être les protecteurs des espèces migratoires qui vivent au sein ou passent par leur juridictions nationales, et visent à conserver les espèces terrestres, marines, et aviaires dans toutes leurs catégories. La CMS a 110 membres actuellement.

La Convention a été conçue pour permettre l'expansion et le suivi des engagements et pour fournir un cadre à travers lequel les membres peuvent agir pour la conservation des espèces migratoires et leur habitat en: adoptant des mesures strictes de protection pour les espèces migratoires qui ont été reconnues comme étant en danger d'extinction sur toutes ou une portion significative de leurs catégories (espèces listées dans l'Annexe I de la Convention); concluant des accords pour la préservation et la gestion des espèces migratoires qui ont un statut de préservation défavorable ou qui bénéficieraient significativement de la coopération internationale (espèces listées dans l'Annexe II); et des activités de recherche conjointe et de contrôle. Actuellement, plus d'une centaine d'espèces migratoires sont listées dans l'Annexe I.

La CMS s'occupe également du développement des accords régionaux spécialisés pour les espèces de l'Annexe II. A ce jour sept accords et 14 Memoranda de Compréhension (MOU – Memorandum Of Understanding) ont été conclus. Les sept accords ont pour objectif de préserver: des populations de Chauve Souris Européennes; des cétacés de la Mer Méditerranée, de la Mer Noire et de la zone Atlantique contiguë; les petits cétacés de la Mer Baltique et de la Mer du Nord; les phoques de la Mer de Wadden; des oiseaux de mer migratoires Africains et Eurasiens; les albatros et les fulmars; et les gorilles et leurs habitats. Les quatorze MOUs visent à préserver: la Grue de Sibérie, courlis à bec grêle; tortues marines de la côte Atlantique de l'Afrique, les tortues marines de l'Océan Indien et du Sud-Est Asiatique; la Population des Grandes Outardes du Milieu de l'Europe; le cerf boukhara; la phragmite aquatique; les populations d'éléphants Africains de l'Afrique de l'Ouest; l'antilope saiga; les cétacés des états des îles du Pacifique; dugongs; le phoque moine de méditerranée; Oie des Andes à tige rousse; et les oiseaux des prairies. Ces accords et MOUs sont ouverts à toutes les États de l'aire de répartition de ces espèces, indépendamment de si ils sont membres ou pas de la Convention.

CDP 6: La sixième session de la CDP (4-16 Novembre 1999, Le Cap, Afrique du Sud) a adopté des résolutions sur: les accords institutionnels; les affaires financières et administratives; capture accidentelles; gestion de l'information; préservation de l'albatros de l'hémisphère Sud; et des actions concertées pour les espèces de l'Annexe I. Sept espèces furent ajoutées à l'Annexe I, incluant les lamantins des zones marines du Panama et du

Honduras. Trente et une espèces ont été ajoutées à l'Annexe II, incluant les dauphins du Sud-Est Asiatique et le requin baleine. Les Recommandations furent approuvées sur les actions coopératives pour plusieurs espèces de l'Annexe II.

CDP 7: La septième session de la CDP (18-24 Septembre, 2002, Allemagne) ajouta 20 espèces à l'Annexe I et 21 espèces à l'Annexe II, avec la baleine à nageoires, le rorqual boréal et le cachalot, et les grands requins blanc étant listés dans les deux. La CDP 7 a aussi adopté des résolutions sur: l'électrocution des oiseaux migratoires, la pollution pétrolière au large; les éoliennes, l'évaluation des impacts; et les prises accidentelles. La CDP adopta des décisions sur, *entre autres*; l'action future sur le petit rorqual de l'Antarctique, la baleine de Bryde et la baleine pygmée; l'amélioration du statut de la préservation de a tortue luth; un accord sur la préservation du dugong, le Programme Trajectoire de la Côte Américaine du Pacifique; et l'Initiative Trajectoire des Oiseaux de Mer d'Asie Centrale et d'Inde.

CDP 8: La huitième session de la CDP (20-25 Novembre 2005, Nairobi, Kenya) a abordé: la révision de la mise en œuvre de la CMS, son utilisation durable; l'objectif d'une réduction significative vers 2010 du taux actuel de perte de biodiversité; des mesures pour améliorer le statut de préservation des espèces de l'Annexe I, comprenant les projets sur les antilopes Sahélo-Sahariennes et la grue de Sibérie; des mesures pour améliorer le statut de préservation des espèces de l'Annexe II, comprenant les rapaces, les requins migrateurs, et les tortues marines; des propositions pour amender les Annexes I et II; le Plan Stratégique de la CMS de 2006-2011, le Plan de Gestion d'Information de la CMS, et les accords financiers et administratifs. La session a ajouté 11 espèces à l'Annexe I et 16 à l'Annexe II, avec le requin-pèlerin, le cerf de Bactriane et le dauphin commun répertoriés sur les deux, et a témoigné de la signature de nouveaux MOUs sur l'éléphant Ouest-Africain et l'antilope saïga.

GRANDS MOMENTS INTER-SESSIONNAUX

MOU SUR LA PHRAGMITE AQUATIQUE: La première session des signataires du MOU concernant les mesures de préservation du phragmite aquatique a pris place à Criewen, Allemagne, du 25 au 27 juin 2006. La session: a revu la mise en œuvre, la future mise en œuvre, et le développement du MOU et du Plan d'Action; a développé une liste de projets prioritaires; et a tenu des discussions préliminaires sur l'expansion de l'étendue géographique de la zone de l'accord.

MOU SUR L'ANTILOPE SAÏGA: La première session des signataires du MOU concernant la préservation, restauration et l'utilisation durable de l'antilope saïga, une initiative coopérative entre la CMS et la Convention sur le Commerce International des Espèces Menacées d'Extinction (CITES), a été convoquée du 25 au 26 septembre 2006, à Almaty, Kazakhstan. Le MOU est entré en vigueur le 24 septembre 2006, lorsque le Kazakhstan a signé, rejoignant ainsi l'Ouzbékistan et le Turkménistan. La session a évalué le statut de préservation conservation des espèces et a approuvé un programme de travail à moyen-terme.

MOP 5 SUR L'ASCOBANS: La cinquième Session des Participants à l'Accord sur la Conservation des Petits Cétacés des Mers Baltiques et de la Mer du Nord (ASCOBANS) s'est réunie le 12 décembre 2006 à La Haye aux Pays-Bas. Huit des dix membres ont voté pour la fusion des Secrétariats du PNUE/ASCOBANS et ceux du PNUE/CMS. Le 31 décembre 2006, le Secrétariat de l'ASCOBANS a donc cessé d'exister et les fonctions de celui-ci ont été prises par le Secrétariat du PNUE/CMS.

MOU SUR LES CETACES DES ILES DU PACIFIQUE: La première session des signataires du MOU pour la conservation des cétacés et de leur habitat dans la région des Îles du Pacifique s'est tenue du 5 au 9 mars 2007, à Apia, Samoa. La session s'est déroulée en combinaison avec celle du Secrétariat du Programme d'Environnement Régional du Pacifique (SPREP)

pour revoir son Plan d'Action sur la préservation des baleines et dauphins, un atelier de proximité fondé par l'Allemagne pour discuter sur la possible contribution de la CMS dans la région Pacifique focalisée sur la conservation des cétacés, aussi bien qu'un atelier fondé par l'Australie sur les prises accidentelles.

COMITE SCIENTIFIQUE DE LA CMS: La 14ème session du Comité Scientifique a été convoquée du 15 au 17 Mars 2007, à Bonn, Allemagne. Le Comité a revu son Plan Stratégique de Mise en Œuvre pour 2006-2011 et a établi un groupe de travail inter-sessionnel sur le changement climatique et les espèces migratoires, les prises accidentelles, l'utilisation durable, et les maladies animales. Le Comité a également considéré le statut et les perspectives futures du Programme de Micro-Subventions de la CMS, et a proposé que plusieurs espèces figurent sur les Annexes de la CMS.

MOU SUR LA GRUE DE SIBERIE: La sixième session des signataires au MOU concernant les mesures de préservation pour la grue de Sibérie était tenue du 15 au 19 mai 2007, à Almaty, Kazakhstan. Les grands moments de la session furent entre autres: le lancement officiel du Site du Réseau de l'Asie Centrale et de L'Ouest pour les Grues de Sibérie et autres Oiseaux aquatiques; l'élaboration et l'adoption d'un nouveau plan détaillé de préservation pour chacune des trois trajectoires couvertes par le MOU; et l'examen des préoccupations majeures relatives à une éventuelle intégration au sein de la structure du MOU, d'activités actuellement conduites sous le Project GEF des Grues de Sibérie des Zones Humides.

SESSION CMS SUR LES PRIMATES: Une série de sessions sur les primates qui se sont déroulées à Paris, France, du 22 au 26 Octobre 2007, ont débouché sur la finalisation de l'Accord de Paris sur la Préservation des Gorilles et de leur Habitats (l'Accord Gorilla), dont le but est de conserver et restaurer les populations de gorilles dans le Centre et l'Ouest de l'Afrique à travers un Plan d'Action qui couvre l'éducation, la recherche et la protection des forêts. Le 25 octobre, le Partenariat du Projet pour la Survie des Grands Singes (GRASP) du PNUE/UNESCO a organisé une session de donateurs afin d'informer les partenaires potentiels du GRASP sur les activités du GRASP et de lancer le Plan d'Activité et de Financement, "Plan it for the Apes". Enfin, le 25 et 26 Octobre, le Partenariat de la forêt du bassin du Congo (CBFP) se réunit pour: entreprendre des ateliers techniques sur construction de capacité et l'entraînement, le contrôle forestier et les investissements privés pour la conservation des écosystèmes forestiers; transférer la facilitation du CBFP du gouvernement français au gouvernement l'allemand; et signer l'Accord Gorilla de la CMS.

MOU SUR LE PHOQUE MOINE: Pendant les Pourparlers Ouest-Africains sur les Cétacés et leurs Habitats (16 au 20 octobre 2007, Tenerife, Espagne) un nouveau MOU a été conclu pour la protection des populations des phoques moines de Méditerranée de l'Atlantique Est. La Mauritanie, le Maroc, le Portugal et l'Espagne on signé le MOU, qui est resté ouvert pour signature à tous les pays Atlantiques appartenant aux États de l'aire de répartition. La session a également discuté un texte préliminaire sur un nouvel accord, aussi bien que deux ébauches de plans d'action pour la préservation des petits cétacés et lamantins dans la région

3ème MOP ACCOBAMS: La troisième Session des Parties à l'Accord sur la Préservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la Zone Atlantique Adjacente (ACCOBAMS) a été organisée les 22-25 octobre 2007 à Dubrovnik en Croatie. Les membres de la réunion ont consenti à un nouveau plan de protection des cétacés dans la région de la Mer Noire et ils ont adopté une résolution sur le Dauphin commun extrêmement menacé. Les Parties ont également accepté d'inclure l'interdiction d'usage du filet dérivant à bord des bateaux de pêche dans le texte de l'Accord, et de créer un groupe de travail pour lui confier le problème de pollution de l'océan.

COMITE PERMANENT DE LA CMS: La 32^{ème} session du Comité permanent de la CMS a eu lieu les 8-9 novembre 2007 à Bonn en Allemagne. La session a écouté des rapports sur le programme de protection de la Convention, le budget, les activités de collecte de fonds, les progrès réalisés dans le développement de partenariats et une présentation spéciale concernant le Groupe de Travail sur la Grippe Aviaire. Les membres ont également examiné des documents relatifs à la future organisation de la CMS et à la revue stratégique de voies de migration, et ont mis en place un groupe de travail pour élaborer le chemin à suivre jusqu'à la 9^{ème} Conférence des Parties.

REUNION DE LA CMS SUR LES REQUINS: La première Session pour Identifier et Elaborer une Option pour une Coopération Internationale sur les Requins Migrateurs sous le champ d'application de la CMS a eu lieu à Mahé, aux Seychelles, entre le 11 et le 13 décembre 2007. Une majorité des participants étaient favorables à un instrument global et non juridiquement contraignant, mais aucune décision n'a été prise concernant la nature juridique exacte et le périmètres des espèces entrant dans le cadre de l'accord. Il y a eu un large soutien aussi bien pour la participation d'organisations régionales et intergouvernementales existantes, que pour un accord sur les éléments clés de l'instrument et de l'établissement d'un groupe de direction inter-sessionnel pour faire avancer le travail.

MOU SUR LES TORTUES MARINES DE L'OCEAN INDIEN ET DE L'ASIE DU SUD-EST (IOSEA): La cinquième session des signataires du MOU sur la conservation et la gestion des tortues marines de l'océan indien et de l'Asie du sud-est (IOSEA) a été organisée à Bali en Indonésie, entre le 20 et le 23 août 2008. Les membres de la réunion ont revu la mise en œuvre du plan de protection et de gestion contenu dans le MOU, avec un accent particulier sur des questions de développement côtier et sur une interaction des activités de pêche avec les tortues marines.

4^{ème} AEW A MOP: La quatrième Session des Parties à l'Accord sur les Oiseaux d'Eau d'Afrique et d'Eurasie a eu lieu entre le 15 et le 19 septembre 2008 à Antananarivo au Madagascar. Parmi ses principales réussites on trouve: l'adoption du budget qui permettra au Secrétariat de maintenir son niveau actuel de personnel et d'activités, et l'adoption de l'Initiative Africaine pour la Conservation des Oiseaux d'Eau Migrateurs et de leurs Habitats en Afrique. La session a également adopté, entre autres, le Plan Stratégique 2009-2017 et sept Plan d'Actions Mono-Espèce internationaux, elle a ajouté 20 espèces d'oiseaux marins supplémentaires à l'Annexe 2 de l'Accord, et elle a adopté des résolutions sur: la suppression progressive de grenaille à plomb dans des zones humides; la grippe aviaire; le changement climatique et les oiseaux d'eau migratoires; la chasse et la législation commerciale; les projets de rétablissement et les espèces allogènes.

MOU SUR LES MAMMIFERES AQUATIQUES OUEST-AFRICAINS: Pendant la deuxième réunion intergouvernementale sur les Mammifères Aquatiques Ouest-africains et Macaronésiens (WATCH-Discussions d'Afrique occidentale sur les cétacés et leurs habitats) qui a eu lieu à Lomé au Togo entre les 2-3 octobre 2008, 15 pays ont signé un MOU pour protéger 30 espèces aquatiques dans une zone qui s'étend de la Macaronésie, traversant le Maroc, à l'Afrique du Sud. Le nouvel instrument contient deux plans d'action pour protéger les petits cétacés et le lamantin Ouest-Africain, et des buts pour faciliter la coopération transfrontalière.

MOU SUR LES OISEAUX DE PROIE: A la réunion de la CMS qui a eu lieu à Abu Dhabi aux Emirats arabes unis, entre le 20 et le 22 octobre 2008, 28 pays ont signé des nouveaux MOU et Plan d'Action sur les oiseaux de proie en Afrique et Eurasie. Il est envisagé d'établir à Abu Dhabi une nouvelle unité de coordination de la CMS afin de promouvoir et de surveiller le nouvel accord comme une initiative du PNU.

MOU SUR L'ANTILOPE SAIGA: Une session technique a eu lieu entre le 29 et le 31 octobre 2008 à Almaty au Kazakhstan, concentrée sur des questions d'exécution relatives au MOU sur l'antilope saïga. La réunion a établi les statuts du programme de travail à moyen terme 2007-2011, pendant qu'un atelier a déterminé quelles populations de saïgas étaient actuellement surveillées, quelle méthodologie optimale devrait être utilisée et comment de telles méthodes pourraient être mises en place.

MOU SUR LA GRANDE OUTARDE: La deuxième réunion des signataires du MOU sur la grande outarde s'est rassemblée entre le 9 et le 12 novembre 2008 à Feodosia en Ukraine. Des délégués ont adopté, *entre autres*, un Programme de Travail International à Moyen Terme pour 2009-2012 mis à jour, ainsi que des lignes directrices et propositions d'action, contenant la capture et le radiopistage.

SESSIONS ASSOCIEES A LA 9^{ÈME} CONFERENCE DES PARTIES

15^{ème} REUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE: Cette session a eu lieu les 27-28 novembre et était présidée par le Président du Conseil Scientifique John Mshelbwala (Nigéria). Le Conseil a reconnu la grande valeur du Programme de micro-subsventions de la CMS et elle a fait un appel important au soutien financier à travers le Fonds de Contribution de la CMS. Les membres du Conseil ont approuvé la création de l'organisation jointe des Nations Unies d'Alimentation et d'Agriculture (ONA) - CMS Force opérationnelle pour les Maladies de la Faune Sauvage Naissantes, une nouvelle initiative suivant l'exemple de l'Equipe Spéciale de la CMS pour la Grippe Aviaire. Le Conseil a revu les statuts de protection relatifs aux espèces visées aux Annexes I et II ainsi que des nouvelles propositions d'inscription. La discussion sur des propositions pour l'Annexe I s'est concentrée sur les mouflons à manchettes et les faucons sacré; la première proposition avait été retirée, alors que les deux options concernant la deuxième proposition ont été renvoyées à la 9^{ème} Conférence des Parties. Après un long débat, le Conseil a conclu que le requin-taupo commun et l'aiguillat remplissaient les critères d'inscription sur la liste de l'Annexe II, tout en reconnaissant des différences relatives au statut de protection entre les populations des hémisphères Nord et Sud. Le Conseil a prolongé la durée du mandat de son Président et de ses Vice-Présidents.

34^{ÈME} REUNION DU COMITE PERMANENT: Cette session pris place le dimanche 30 novembre, et fut présidée par le Président sortant du Comité Permanent, Andrew McNeer (Australie). Le comité a pris note de l'offre faite par les Emirats Arabes Unis, d'assurer des fonds pour une unité de coordination régionale pour les oiseaux en proie MOU, Le dugon MOU et la partie ouest du MOU des tortues marines de l'IOSEA. Le Secrétariat a signalé les efforts à faire afin d'augmenter la collaboration avec CITES, en mettant l'accent sur les antilopes saïga, les éléphants africain, et requins, notant que le Comité permanent CITES a approuvé un projet de programme de travail joint. Il y a eu un débat important sur la vérification du pouvoir et l'éligibilité à voter. Les participants ont aussi pris en compte une résolution de projet COP, concernant la future forme de CMS. Le secrétaire exécutif de CMS, Robert Hepworth, a décrit des propositions pour la composition du Comité permanent, une extension du Comité afin de refléter une expansion de CMS.

REUNION DE LA GRUE SIBERIENNE: La septième Session UNEP/GEF Grue Sibérienne de Zone Humide a eu lieu les 29 et 30 Novembre. La Session a débattu de l'implémentation de ce projet de plusieurs millions de dollars le GEF, qui couvre le Kazakhstan, la République Islamique d'Iran, la Chine et la Fédération Russe, et dans lequel CMS est impliqué à travers sa Grue Sibérienne MOU.

SESSION DES MAMMIFERES DE TERRES ARIDES: La session concernant les mammifères de terres arides d'Eurasie eut lieu dimanche 30 novembre et fut présidé par

Pierre Devilliers, conseiller scientifique CMS pour l'UE. Les participants ont débattu le projet CMS proposé, «Action Concertée sur les nombreux mammifères des terres arides d'Eurasie» qui établira un réseau de zones protégées, agissant comme passage afin que les animaux migrent en réponse au changement de climat. Il a été noté que le projet recouvrera environ 100 espèces, incluant, les lions asiatiques, tigre, chameau sauvage, et le cheval Przewalsky, étendu de Mongolie à la Syrie. Les participants sont d'accord que les principales menaces aux nombreux mammifères sont la destruction des habitats, le braconnage, et la consommation d'espace par les activités humaines. Lors des discussions des études de cas en Syrie et Mongolie, les délégués ont appelé à de plus grands efforts concernant l'établissement des zones protégées, la protection et la réintroduction des espèces, ainsi que la recherche écologique.

ACCORD GORILLA MOP 1

La première Session des Parties (MOP 1) sur l'Accord sur la Protection des Gorilles et leurs Habitats (l'ACCORD GORILLA) a été tenu le samedi 29 novembre. Environ 60 participants se sont rendu à la réunion, représentant cinq parties, quatre parties non état d'aire de répartition, 17 non état d'aire de répartition, 10 organisations non gouvernementales, PNUE, PNUE-Centre de Surveillance continue de la Conservation Mondiale de la nature (PNUE-WCMC) et PNUE-GRASP. Les Participants ont débattu entre autre, d'un projet de plan d'action, l'établissement d'un Comité Technique, et des problèmes financiers et administratifs.

OUVERTURE: MOP 1 fut présidé par Samy Mankoto, UNESCO, avec John Mshelbwala, Le président du Conseil, en tant que Vice-Président. Le président Mankoto a remercié les participants de la réunion, notant un progrès significatif depuis les Premières Réunions de Paris. Il a établi que l'ACCORD GORILLA est entré en vigueur le premier juin 2008, et que six des 10 d'états d'aires de répartition ont signé l'Accord. Le Secrétaire Exécutif de CMS Robert Hepworth, a mis l'accent sur le succès de la protection des gorilles à ce jour, et à un soutien équilibré des états d'aire de répartition et des organismes donateurs. Il exprima son souhait que l'année 2009 du gorille de l'ONU génère des ressources supplémentaires pour des projets de protection. Les délégués ont adopté les réunions de l'agenda et les règles de procédures (PNUE/CMS/GOR-MOP1/Doc.1Rev.1 et Doc.4).

COMMUNIQUÉS: Ian Redmond GRASP (projet pour la survie des grands singes), lors de sa présentation sur la situation de protection des gorilles (UNEP/CMS/GOR-MOP1/Inf.5), nota que, d'ici 2030, 10% des habitats des grands singes d'Afrique ne seront pas affectés par le développement d'infrastructures humaines. Il a insisté sur la nécessité de «pointer le doigt sur ceux qui paient l'Homme à la Tronçonneuse», et sur le fait qu'il fallait adresser des pressions sociopolitiques sur l'habitat des gorilles. Il a décrit l'important rôle écologique des gorilles en tant que «jardiniers de la forêt», et a noté que le meurtre des gorilles au profit de la médecine traditionnelle est encore plus difficile à combattre que le commerce de la viande. Il a souligné le potentiel de génération de revenus de l'écotourisme.

Liam Addis, CMS Secrétariat, a résumé le communiqué des secrétariats CMS et GRASP (PNUE/CMS/GOR-MOP1/Doc.5), dont les compétences progressent en rapport à l'Accord du Plan d'Action, l'Année du Gorille 2009, en liaison avec d'autres organisations, et zones pour une future action.

SECRETARIAT: Le Secrétaire Exécutif Hepworth, a rappelé que le secrétariat de la CMS a opéré en tant que Secrétariat pour l'Accord Gorilla. Il a suggéré que MOP 1 demande à CMS COP 9 de confirmer le mandat donné au Secrétariat par le comité permanent du CMS, d'agir en tant que Secrétariat pour l'Accord Gorilla à travers la prochaine triennale. Il a également suggéré que les coûts liés à cette opération soient couverts sous

l'égide de la Convention sur les Espèces Migratoires (CMS) des Nations Unies. Après que plusieurs parties aient félicité le Secrétariat pour son œuvre, les délégués ont accepté les deux suggestions. Liam Addis a clarifié le fait que le CMS et les secrétariats du GRASP continueraient à travailler de paire en tant que Secrétariat de l'Accord sur la protection des gorilles.

FORMAT DU RAPPORT: Liam Addis a mis en exergue les efforts afin d'harmoniser l'information à travers le CMS et ses accords, et a proposé que le rapport pour l'Accord Gorilla suive ce format. Un groupe de travail a donc été formé ad hoc, dirigé par WWF, afin d'examiner les spécificités de plans d'action appropriés aux gorilles, qui se concentraient sur des systèmes standardisés et des méthodes de contrôle des populations de gorilles ainsi que des procédures de lois renforcées. Ce nouveau format sera transmis aux Etats de l'aire de répartition pour leur approbation.

COMITE TECHNIQUE: Le président Mankoto a invité les Etats de l'aire de répartition à nommer des membres pour un Comité Technique, en proposant que les Etats de répartition du GRASP se focalisent sur les points cités précédemment. Plusieurs parties ont demandé plus de temps afin d'identifier les représentants. D'autres ont insisté sur le fait que le Comité Technique devrait comprendre des experts techniques plutôt que des représentants d'Etat. Après un vaste débat, les intervenants ont décidé que les Etats pouvaient soumettre leurs nominations au secrétariat après MOP 1. La rencontre a également permis d'établir un groupe de travail ad hoc afin de sélectionner trois membres additionnels du comité, avec différents axes d'expertises, venant de votes divers, à savoir des Etats et des tiers observateurs.

ADMINISTRATION ET FINANCE: Rosaline Beudels-Jamar, du Conseil Scientifique de CMS, a noté que différents projets de protection ont été proposés pour les quatre gorilles taxons, soulignant le besoin de financer ces projets. La France et Monaco se sont engagées à soutenir l'Accord et ses projets. La République du Congo a suggéré de raffermir la collaboration avec le CBFP. Le Secrétaire Exécutif Hepworth a souligné la collaboration entre CMS et l'Organisation Internationale du Bois Tropical. Notant que les Fonds du Bassin de la Forêt du Congo (FBFC) affectent des fonds à des projets adressés à la déforestation et la pauvreté, Ian Redmond, GRASP, a suggéré d'orienter les projets de protection des gorilles envers ces objectifs plus généraux pour leur permettre de se qualifier pour des fonds (FBFC).

Le Secrétaire Exécutif Hepworth a présenté le budget estimé du Secrétariat (PNUE/CMS/GOR-MOP1/Doc.6 et Annexes A et B). Les délégués ont accepté l'estimation budgétaire et ont exprimé leur support annuel minimum de 3000 euros. Divers participants ont reconnu le besoin de ressources extrabudgétaires. L'Ouganda a elle dit, que les états sont prêts à affecter des ressources si une liste prioritaire de projets concrets est disponible.

ADHESION: La réunion a noté du progrès envers l'adhésion de l'Angola, le Cameroun, la Guinée Equatoriale et l'Ouganda.

PLAN D'ACTION: Ian Redmond a introduit le projet de plan d'action, qui comprend des documents distincts pour les quatre différents taxons gorilla (PNUE/CMS/GOR-MOP1/7a-d). Reconnaissant que ces documents sont basés sur les Plan d'Actions régionales de l'UICN, les délégués ont adopté les Plans d'Action de Cross River et Mountain Gorilla, avec des amendements de textes mineurs. Plusieurs états d'aire de répartition ont exprimé une satisfaction des plans d'action, faisant appel à des actions ciblées sur le terrain. Due à des contraintes de temps, les deux plans d'action restants ont été reportés à une session MOP supplémentaire d'une heure, qui se tiendra Lundi après-midi. Le président Mankoto a suspendu la réunion à 17h40.